

Règlement

Grand Jeu Polaroid®

(Version du 12/02/2016)

Résumé du Jeu

Dates du Jeu : du Mercredi 25 Mai au Samedi 31 Décembre 2016.

Règles : Jeu avec obligation d'achat intitulé Grand Jeu Polaroid®, ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Pour jouer :

- 1) Acheter des boîtes de capsules NESCAFÉ® Dolce Gusto® vendues en France métropolitaine ou sur la e-boutique NESCAFÉ® Dolce Gusto® et dont toutes les mentions sur le packaging sont traduites en français.
- 2) Se munir du code renseigné à l'intérieur de la boîte et se rendre sur le site www.dolce-gusto.fr,
- 3) Se connecter ou créer un compte
- 4) Se rendre sur la plateforme de jeu :
- 5) Rentrer le code qui se trouve à l'intérieur de la boîte de capsules. Le joueur sait immédiatement s'il a gagné ou pas. NB : le jeu n'est pas accessible entre 23h et 8h.
- 6) 1 code joué = 1 participation

Dotations :

Sont mis en jeu de 8h à 23h, via les instants gagnants :

- 600 porte-capsules NESCAFÉ® Dolce Gusto®
- 63 machines NESCAFÉ® Dolce Gusto® DROP
- 150 lots de 2 tasses à espresso NESCAFÉ® Dolce Gusto® ICONIC en porcelaine,
- 200 sacs en toile NESCAFÉ® Dolce Gusto® & Polaroid®
- 995 boîtes de capsules NESCAFÉ® Dolce Gusto® ARDENZA
- 5 caméras Polaroid® Cube noire ou bleue
- 600 coffrets Polaroid® avec un tirage photo sur le site Cheerz.fr
- 40 imprimantes Polaroid® Pocket + une recharge
- 10 drones Polaroid® Astro Noir
- 40 drones Polaroid® Moon Blanc
- 1400 coques Polaroid® pour Iphone 6
- 18 appareils photo instantané Polaroid® Snap
- 150 tablettes Polaroid® Rainbow+ 7 pouces
- 8 télévisions Polaroid® UHD 4K 40 pouces

1. Organisation du Jeu

La Société NESTLÉ FRANCE S.A.S., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 542 014 428, ayant son siège social au 7 boulevard Pierre Carle – 77186 Noisiel (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du Mercredi 25 Mai 2016 à 8h au Samedi 31 Décembre 2016 inclus 23h59 heure française, un jeu avec obligation d'achat intitulé Grand Jeu POLAROID® (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante www.dolce-gusto.fr.

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), membre du Club my* NESCAFÉ® Dolce Gusto®, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu, ainsi que des membres de leur famille. Le nombre de participations est limité à 25 par foyer (même nom, même adresse postale et/ou compte sur le Club my* NESCAFÉ® Dolce Gusto® par foyer).

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Les packs de NESCAFÉ® Dolce Gusto® Espresso, Lungo
- Sur le Site Officiel de NESCAFÉ® Dolce Gusto®
- Réseaux Sociaux comme Facebook, Instagram et autres
- Via une newsletter envoyée à tous les membres du Club my NESCAFÉ® Dolce Gusto®

4. Dotations mises en jeu de 8h à 23H

Lot	Quantité	Coût unitaire indicatif TTC
Une télévision Polaroid® UHD 4K 40 pouces	8	400 €
Une imprimante Polaroid® Pocket + une recharge	40	169 €
Une tablette Polaroid® Rainbow+ 7 pouces	150	150 €
Un appareil photo instantané Polaroid® Snap	18	130 €
Une caméra Polaroid® Cube noire ou bleue	5	99 €
Un drone Polaroid® Astro Noir	10	99 €
Un drone Polaroid® Moon Blanc	40	99 €
Une machine NESCAFÉ® Dolce Gusto® DROP®	63	72 €
Un coffret Polaroid® avec un tirage photo sur le site Cheerz.fr	600	15 €
Un lot de 2 tasses à espresso NESCAFÉ® Dolce Gusto® ICONIC en verre	150	11 €
Une coque Polaroid® pour Iphone 6	1400	10 €
Un sac en toile NESCAFÉ® Dolce Gusto® & Polaroid®	200	6 €
Une boîte de capsules NESCAFÉ® Dolce Gusto® ARDENZA	995	4,59 €
Un porte capsules NESCAFÉ® Dolce Gusto®	600	0,00 €

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

5.1 Modalités de participation

5.1.1 Connexion et inscription au site du Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Récupérer un code de participation imprimé à l'intérieur d'une boîte de capsules NESCAFÉ® Dolce Gusto® vendue en France métropolitaine ou sur la e-boutique Nescafé® Dolce Gusto® et dont toutes les mentions sur le packaging sont traduites en français ;
- Se connecter sur le site www.dolce-gusto.fr du Mercredi 25 Mai 2016 à 8h au Samedi 31 Décembre à 23h59 2016 (heure française)
- S'inscrire sur le Club my* NESCAFÉ® Dolce Gusto® (à noter que cette inscription est gratuite et sans engagement) ;
- Utiliser le code de participation sur le site ;
- Cocher la case « j'ai lu et j'accepte le règlement » ;
- Puis valider sa participation en cliquant sur « Je joue » ;
- La participation sera prise en compte au moment où la personne valide sa participation avec le bouton « Je Joue ».

Les participants sauront immédiatement s'ils ont gagné une des dotations mentionnées à l'article 4, et un e-mail de confirmation du gain leur sera envoyé. A ce titre, seules les données contenues dans le système d'information de la Société Organisatrice feront foi.

5.1.2 Saisie d'un code

Pour participer, les personnes doivent saisir un code et le valider avant le Samedi 31 Décembre 2016 (23h59 - heure française).

Les codes de participation sont imprimés à l'intérieur de toutes les boîtes de capsules NESCAFÉ® Dolce Gusto® vendues en France métropolitaine ou sur la e-boutique Nescafé® Dolce Gusto® et dont toutes les mentions sur le packaging sont traduites en français.

Chaque code n'est valide qu'une seule fois durant la durée totale du Jeu.

Les codes erronés, faux ou d'origine frauduleuse ne seront pas pris en considération.

Pour valider le gain, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de demander aux gagnants l'emballage original porteurs du Code.

5.2 Informations complémentaires

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexacts ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Détermination des gagnants

Les instants gagnants qui déclenchent l'attribution d'une des dotations à un participant sont prédéterminés de façon aléatoire.

Ces instants gagnants sont « ouverts ». Est ainsi déclaré gagnant un participant qui joue au moment de l'instant gagnant (date, heure, minute, seconde du serveur du Jeu) ou, si aucun participant ne joue à ce moment, le participant qui joue le premier après cet instant gagnant.

7. Modalités d'obtention de la dotation

Les dotations seront envoyées aux gagnants à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur inscription sur le site Internet du Jeu dans un délai approximatif de 6 à 8 semaines à compter de l'annonce du gain.

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès des services postaux dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenu à sa disposition à l'adresse du Jeu au 7 boulevard Pierre Carle – 77186 Noisiel pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celui-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du règlement complet.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2 Accès au règlement

Le règlement sera consultable sur le site officiel du Jeu www.dolce-gusto.fr jusqu'au 30 janvier 2017.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : Nestlé France service Consommateurs : 7 boulevard Pierre Carle, Noisiel BP 900 77446 Marne la Vallée Cedex 2. Tel 0800970780 (appel gratuit depuis un poste fixe).

11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet indépendant de sa volonté.

12. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre de l'inscription au Club my* NESCAFÉ® Dolce Gusto® et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse du service consommateur Nestlé : Nestlé France service Consommateurs : 7 boulevard Pierre Carle, Noisiel BP 900 77446 Marne la Vallée Cedex 2. Tel 0800970780 (appel gratuit depuis un poste fixe).

13. Loi applicable

Ce Jeu, son règlement de Jeu sont soumis à la loi française.